



Direction des Affaires Scolaires

2023 DASCO 80 SG – Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux dans des établissements scolaires et d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique a désigné Paris, ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Dans ce cadre, la Ville de Paris et la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées souhaitent construire un héritage commun pour le développement du judo auprès des Parisiennes et Parisiens, et en particulier les plus jeunes.

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le plan « 5000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2023 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

C'est dans ce cadre que la Fédération Française de Judo déploie son programme « 1000 Dojos solidaires pour 2024 ». Aussi, ce dispositif peut être l'opportunité pour les établissements scolaires parisiens, généralement en souffrance d'installations sportives, de développer en interne ces équipements. Ce programme est aussi l'occasion de lier des partenariats plus fins en partageant ces équipements avec un club sportif sur les temps extrascolaires et de rendre concret l'héritage laissé par les Jeux Olympiques et Paralympiques.

En fonction de leurs besoins, ces partenaires pourront supporter à leur charge l'aménagement des locaux mis à disposition. 1 000 dojos est un projet ambitieux porté par France Judo qui consiste à créer 1 000 nouveaux dojos d'ici à 2024. Ces dojos seront des lieux de pratique des activités de la Fédération Française de Judo.

Aujourd'hui, le projet s'appuie sur le soutien financier de l'État, du Ministère chargé des sports et de l'Agence Nationale du Sport :

- Chaque projet coûte environ 40 000 euros, financés principalement par l'État (30 000 euros par dojo). La fédération française de Judo complétant le financement manquant.

Le programme participe à l'héritage des Jeux de 2024 dans la mesure où ses objectifs sont :

- De permettre à des milliers de jeunes de quartiers et territoires défavorisés d'être acteurs de la génération 2024,
- D'accompagner les transformations sportives, sociales et économiques,
- De promouvoir l'égalité des chances et la réussite scolaire à travers le sport.

Afin d'accompagner le dispositif, il est proposé de conclure deux conventions dont font l'objet ce projet de délibération :

- Une convention avec la Fédération Française de Judo, d'une durée de 5 ans, portant sur la mise à disposition de locaux dans les établissements scolaires parisiens identifiés, en vue de leurs aménagements en dojos solidaires, au frais de la Fédération Française de Judo.
- Une convention avec la Fédération Française de Judo et chaque structure utilisatrice chargée de l'organisation de l'activité du dojo solidaire, définissant l'utilisation et l'animation de ces dojos solidaires, les soirs de semaine à compter de 18h45 et la journée le week-end.

Ces conventions sont annexées à la présente délibération. Elles sont consenties à titre précaire et révocable.

Au regard de ce qui précède, je vous propose en conséquence de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de mise à disposition de locaux dans des établissements scolaires, ainsi que la convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires, avec de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris